Service des Aides Financières
tél. 05 56 01 83 40
ou 05 56 01 83 29

ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE (WE ET VACANCES)

☐ - 4 ans / ☐ + 4 ans

Prestation de service et aide directe

… SEMESTRE 20..

Coordonnées et n° de la structure

N° Structure : 33A.....

Document à faire parvenir à la M.S.A :
1er semestre au plus tard le **31 juillet 20..**
2ème semestre au plus tard le **31 janvier 20..**

PARENT				ENFANT			**Nombre d'heures semestriel facturé**
Nom	Prénom	Commune de résidence	N° INSEE	Nom	Prénom	Date de naissance	

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. L554-1 du Code de la Sécurité Sociale, Art.150 du Code Pénal). L'organisme débiteur des prestations familiales peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (Art. L583-3 du Code de la Séc. Sociale).

Signature et cachet du Directeur
le __/ __/ ____/